



MAIRIE DE CHATEAUDOUBLE

Envoyé en préfecture le 20/04/2018  
Reçu en préfecture le 20/04/2018  
Affiché le 20.04.2018  
ID : 083-218300382-20180417-2018\_19-BF

Délibération N° 2018-19

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix sept avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges ROUVIER, Maire.

**Présents :** Monsieur Georges ROUVIER, Madame Dominique BARBA, Monsieur Daniel MUNTER, Madame Laure BERDUGO, Monsieur Louis MACHUEL.

**Absents excusés avec pouvoir :** Monsieur Olivier CORDOLEANI donne pouvoir à Monsieur Georges ROUVIER.

**Absents :** Monsieur Christian LUQUE, Monsieur Bruno GERTOSIO-DEPIERRE. Madame Irma MONACO

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marc MILESI.

Nombre de membres en exercice : 10    Nombre de membres présents : 06    Nombre de suffrages exprimés : 07  
Pour : 07    Contre : 0    Abstention : 0

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 2018-19 : VOTE DES TAXES LOCALES BUDGET PRINCIPAL 2018  
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter : les taux des taxes locales pour l'exercice 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE de ne pas augmenter le taux d'imposition des trois taxes directes locales :**

<i>Taxes 2018</i>	<i>Taux</i>	<i>Produit attendu</i>
Habitation	11.00 %	76 483.00 €
Foncière sur les propriétés bâties	13.25 %	68 383.00 €
Foncière sur les propriétés non bâties	98.00 %	13 328.00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>158 194.00 €</b>

Délibération certifiée exécutoire  
avant transmission en préfecture  
sous la responsabilité de Monsieur le Maire  
Conformément aux dispositions de la loi du 2 Mars 1982  
Transmise le 20.04.2018 au représentant de l'Etat  
Réception en Sous Préfecture le 20.04.2018  
Commune de Châteaudouble, affiché le 20.04.2018

Le Maire  
Georges ROUVIER

Conformément au Code de justice Administrative, un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.



Bienvenue  
sur votre plateforme  
**BL échanges sécurisés**



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : **MAIRIE DE CHATEAUDOUBLE**

Utilisateur : **SENAN Béatrice**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte:	2018_19
Date de la décision:	2018-04-17 00:00:00+02
Objet:	taxes locales
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	083-218300382-20180417-2018_19-BF
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 083-218300382-20180417-2018_19-BF-1-1_0.xml	text/xml	954
nom de original: delib 2018_19 taxes locales.pdf	application/pdf	78535
nom de métier: 70_DE-083-218300382-20180417-2018_19-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	78535
nom de original: etat 1259 signé.pdf	application/pdf	224628
nom de métier: 99_AU-083-218300382-20180417-2018_19-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	224628

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 avril 2018 à 11h46min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 avril 2018 à 11h47min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 avril 2018 à 11h48min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 avril 2018 à 11h50min47s	Reçu par le MI le 2018-04-20

